

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-propositions-du-SE-Unsa-pour-les-enseignants-du-1er-degre>



Les propositions du SE-Unsa pour les enseignants du 1er degré

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 10 mars 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

>
Le SE-Unsa porte de nombreuses revendications pour les instituteurs et professeurs des écoles. En effet, il est urgent d'améliorer les conditions de travail des enseignants du 1er degré.

La charge de travail des enseignants du 1er degré s'est particulièrement alourdie et complexifiée au cours des dernières années. Il est urgent d'améliorer les conditions de travail des instituteurs et professeurs des écoles. Pour ce faire, le SE-Unsa formule des propositions dans de nombreux domaines.

- Effectifs
-

Le SE-Unsa revendique la limitation des effectifs à 24 élèves par classe.

Il demande également :

- une limitation à 20 élèves par classe dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés ;
- une limitation effective à 10 élèves pour les dispositifs Ulis ;
- une limitation particulière dans les classes charnières de notre système éducatif, comme la grande section de maternelle et le CP, et dans les classes à cours multiples ;
- une limitation à 15 élèves maximum dans les dispositifs d'accueil de tout-petits ;
- une limitation à 12 élèves pour les dispositifs UPE2A.

- Charge de travail
-

Le temps de travail explose sans contrepartie.

De ce fait, le SE-Unsa réclame dès à présent **un abaissement du temps de service à 26 h par semaine** sur 36 semaines :

- 23 h d'enseignement au lieu de 24 h ;
- 3 h forfaitaires ou 108 h annuelles consacrées à l'identification des besoins des élèves, aux projets personnalisés de scolarisation, aux relations avec les parents, aux concertations en équipe, aux conseils d'école, à la formation, à la continuité pédagogique entre les cycles et à la liaison école-collège. Les temps de travail en équipe, au sein de l'école, doivent être organisés et gérés par l'équipe elle-même.
Cela entraîne la disparition de toute prise en charge d'élèves (comme les APC) dans les 108 h.
- Toute activité devant élèves, au-delà des 23 h (activités pédagogiques et éducatives complémentaires, heures de soutien, heures péri-éducatives...), doit être organisée au sein de l'équipe pédagogique. Les heures effectuées doivent être réparties entre les enseignants volontaires et donner lieu à rémunération sous forme d'heures supplémentaires.
- Le SE-Unsa demande que les 10 minutes d'accueil le matin et l'après-midi soient reconnues comme temps de travail des professeurs des écoles.

Dans un second temps, dans le cadre d'une réflexion innovante sur l'organisation et le fonctionnement de l'école qui ne seraient plus fondés sur le postulat d'un seul enseignant par classe, le SE-Unsa revendique à terme **l'alignement du temps d'enseignement des PE sur celui des certifiés et des PLP (18 h par semaine).**

- Conditions d'exercice
-

Le SE-Unsa revendique que toutes les demandes de temps partiel soient **accordées, quel que soit le type de poste** demandé ou occupé.

Toutes les quotités doivent être offertes.

Le SE-Unsa demande qu'une réflexion soit ouverte sur l'organisation du troisième trimestre, beaucoup trop long pour les écoliers et les collégiens. La création d'une période de **vacances de mi-trimestre** au cours du troisième trimestre dans la scolarité école-collège est une piste à étudier.

Le SE-Unsa demande le versement d'une **indemnité**, pour tous les enseignants des écoles **en service partagé** dès lors que les enseignants exercent sur au moins deux écoles et/ou établissements différents.

Les enseignants du 1er degré doivent bénéficier d'une **indemnité** dès lors qu'ils ont **plus de 30 élèves** dans leur classe.

Le SE-Unsa demande l'abrogation de l'article L921-4 du Code de l'Éducation pour permettre aux instituteurs ou professeurs des écoles de **prendre leur retraite en cours d'année scolaire** comme tous les autres enseignants.

Le SE-Unsa demande **l'extinction du corps des instituteurs par intégration directe dans le corps des PE**. Dans ce cadre, les instituteurs logés doivent pouvoir conserver leur logement en échange du paiement d'un loyer modéré.

- Rémunération
-

L'**Isae** doit être revalorisée.

Le SE-Unsa exige **l'abandon du jour de carence**.

Tous les personnels doivent pouvoir percevoir des **heures supplémentaires** pour tout travail supplémentaire effectué. Les personnels du 1er degré exerçant des missions pouvant donner lieu au **versement d'IMP** doivent pouvoir en bénéficier effectivement.

Le SE-Unsa revendique à terme le corps unique. Ce corps a vocation à intégrer tous les personnels enseignants, d'éducation et psychologues existant dans une même grille de rémunération et d'offrir à tous les perspectives d'accès à **l'indice terminal de la classe exceptionnelle**.

- Carrière
-

Le SE-Unsa revendique la poursuite de **l'augmentation des ratio de passage à la hors-classe**.

L'avis du **3e rendez-vous de carrière** ne doit pas être figé et doit pouvoir être réévalué à la demande de l'agent hors voie de recours.

Pour le SE-Unsa, la classe exceptionnelle doit être **accessible** à tous, dans le cadre d'une carrière complète. À cette fin, le ratio doit progressivement être augmenté pour atteindre **20 % du corps**.

Concernant la classe exceptionnelle, le SE-Unsa revendique notamment le rééquilibrage des deux viviers, l'élargissement des fonctions éligibles à la classe exceptionnelle au vivier 1, la réduction de la durée d'exercice des conditions d'éligibilité, la fin du contingentement des avis, et une meilleure prise en compte dans le barème de l'ancienneté.

- Formation
-

Pour le SE-Unsa, il faut dépasser la logique de formation continue pour aller vers la logique de **développement professionnel**.

Cela sous-entend que les personnels sont acteurs de leur projet de formation et que celui-ci s'inscrit dans un temps plus long.

Ceci nécessite une offre de formation variée, de qualité et en quantité suffisante afin de permettre de faire de vrais choix.

Il revient à l'institution l'obligation d'assurer sur l'ensemble du territoire certaines **formations indispensables** à l'exercice du métier et aux responsabilités qui en découlent, telles que la formation et la remise à niveau aux gestes de premiers secours.

Pour soutenir la formation continue il faut des **moyens de remplacement dédiés**.

Tout enseignant est tenu d'accueillir des élèves à besoins éducatifs particuliers (Ébep) et doit ainsi bénéficier d'une **formation spécifique**, obligatoire et régulière, sur tous les aspects de la loi de 2005 traitant de l'inclusion scolaire.

Au-delà, des **personnels spécialisés** formés sont indispensables pour accompagner et scolariser des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Besoins spécifiques
-

Le SE-Unsa revendique le développement d'un **service de santé scolaire** (médecins et infirmiers) pour que chaque enfant ou chaque jeune puisse, et plus particulièrement aux moments clés de sa scolarité, bénéficier de visites médicales ou infirmières permettant de mettre en œuvre une vraie politique de prévention et de dépistage.

L'équipe pédagogique doit pouvoir solliciter à tout moment le service de santé scolaire.

Le SE-Unsa demande que **la spécificité de la scolarisation des élèves en situation de handicap** en milieu ordinaire soit développée dans la formation initiale et continue de tous les personnels.

De plus, chaque personnel concerné doit pouvoir bénéficier, dans le cadre du secret partagé, en accord avec les responsables légaux, d'une information relative aux besoins de l'élève scolarisé dans sa classe.

Un accompagnement particulier de sa pratique professionnelle dans le cadre de la mise en application du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de cet élève est également nécessaire.

Le SE-Unsa revendique le **développement de places en ESMS** (établissement ou service social ou médico-social) pour répondre aux besoins identifiés.

Le développement des dispositifs Ulis doit répondre à toutes les notifications d'orientation de la MDPH vers les dispositifs Ulis.

- Élèves au comportement perturbateur
-

L'Éducation nationale doit **reconnaître les situations de souffrance au travail des personnels**, les accompagner, les soutenir et leur offrir des formations initiales et continues permettant d'aider tous les élèves à entrer dans les apprentissages de façon positive et confiante.

Les équipes doivent bénéficier d'outils et de moyens d'accompagnement humain leur permettant de construire une réponse rapide et ponctuelle à une situation de crise.

Le soutien hiérarchique doit être permanent et dans tous les registres.

Les propositions du SE-Unsa pour les enseignants du 1er degré

Le SE-Unsa demande que des **équipes pluriprofessionnelles d'appui de proximité** soient présentes en nombre suffisant, sans se substituer en matière de moyens aux dispositifs déjà existants, dans tous les départements pour soutenir les équipes et les familles confrontées à des difficultés importantes qu'elles ne peuvent résoudre, intervenir en cas de crise (même si l'élève n'a pas de dossier MDPH), mais aussi dans la durée, pour accompagner le travail de plus long terme nécessaire à l'amélioration du climat scolaire.

Le SE-Unsa revendique également la création de postes de **remplaçants d'appui**.

Ces remplaçants interviennent dans les écoles où se trouvent des enfants à comportement très perturbateur pour appuyer les équipes, remplacer un enseignant à sa demande de façon temporaire, prendre en charge l'élève individuellement.

L'intervention de ces remplaçants est conditionnée à un protocole validé par la formation spécialisée des CSA. Ces remplaçants doivent être volontaires et formés à ces missions.

- Santé
-

Le SE-Unsa exige pour tous les personnels des **visites médicales** respectant la périodicité légale, et sur chaque territoire, la mise en place d'une équipe pluriprofessionnelle de santé (médecins, infirmiers, psychologues du travail...) à hauteur des besoins.

Le SE-Unsa demande la **reconnaissance de l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle**.